

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 3114 du 29 janvier 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1300460S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 9 janvier 2013,

Décide :

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Jolly, Franck Nigend : 144 687

Kicinski, Gérard Nigend : 126 512

Gabriele, Marcel Nigend : 155 804

Lassere, David Nigend : 147 047

Augier, Géraldine Nigend : 69 697

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Jegou, Patrice Nigend : 131 406

Loyer, Laurent Nigend : 138 067

Bonvalot, Nicolas Nigend : 131 619

Duval, Jérôme Nigend : 169 946

Détrieux, Sandrine Nigend : 156 900

Lampriere, Bertrand Nigend : 181 274

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Tingault, Christophe Nigend : 115 331

Laisney-Guillet, Olivier Nigend : 170 475

Pour le grade de maréchal des logis-chef : néant.

Fait le 29 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT